



Bureau Communautaire du 20 mai 2021

Annexe à la délibération concernant le dispositif « Osez investir dans un logement à rénover » pour le versement des subventions

Dossier n°47 : couple de 27 et 28 ans, acquérant un bien à 144 250 € acte en main pour une surface de 76 m² et réalisant 75 000 € de travaux sur la Commune de Tréméoc.

Les mensualités sont estimées à 855 €/mois sur 25 ans soit un taux d'effort initial de 28 %.

Les économies d'énergies après travaux sont estimées à minima à 35 % et permettent de prétendre à une aide de la CCPBS de 5 000 €.

Vu pour être annexée à la délibération du 20 mai 2021,

Le Président,

Stéphane LE DOARE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS BIGOUDEN
SUD
(Finistère)